

Commission des Relations internationales, des Sports,
de l'Enseignement de promotion sociale, des Affaires
générales, du Règlement et du Contrôle des
communications des membres du gouvernement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2023–2024

4 MARS 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 4 MARS 2024 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale (article 82 du règlement)	3
1.1 Question de M. Mohamed Ouriaghli, intitulée «Fête de la Francophonie 2024»	3
1.2 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Développement de la pratique du trail»	5
1.3 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi du décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»)».....	6
1.4 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Constat et développement de la natation en Belgique francophone».....	8
1.5 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Les Belgian Cats décrochent leur ticket pour les Jeux olympiques 2024».....	10
1.6 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «L'ADEPS lance sa plateforme de financement du sport»	12
1.7 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius, intitulée «Politique d'intégration des athlètes transgenres en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	13
1.8 Question de M. André Antoine, intitulée «Malaise au sein du cyclisme francophone suite à d'incompréhensibles décisions de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB)».....	15
1.9 Question de M. André Antoine, intitulée «La Fédération Wallonie-Bruxelles sauvera-t-elle financièrement l'organisation de la Coupe du monde de hockey à Wavre?»	17
1.10 Question de M. André Antoine, intitulée «Moyens réservés et objectifs attendus dans le chef de la Baloise WB Ladies»	20
1.11 Question de M. André Antoine, intitulée «Moyens financiers réservés au handifoot en particulier et au handisport en général»	22
1.12 Question de M. André Antoine, intitulée «Nécessaire reconnaissance des bénévoles sportifs par la Fédération Wallonie-Bruxelles»	24
2 Ordre des travaux	27

Présidence de M. Jean-Pierre Kerckhofs, président.

– L’heure des questions et interpellations commence à 14h20.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l’Enseignement de promotion sociale (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Mohamed Ouriaghli, intitulée «Fête de la Francophonie 2024»

M. Mohamed Ouriaghli (PS). – L’édition 2024 de la Fête de la Francophonie aura lieu à Hong Kong du 6 au 24 mars prochain. Cet événement est organisé en partenariat avec les consulats généraux de France, de Belgique et de Suisse, ainsi que le Bureau du Québec et de nombreux autres partenaires. Il vise à promouvoir la Francophonie, notamment l’Alliance française de Hong Kong et de Macao. Il mettra à l’honneur les valeurs sportives et l’olympisme, en écho aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 qui auront lieu à Paris cet été. La date du 20 mars correspond par ailleurs à la Journée internationale de la Francophonie.

Bien que la Francophonie ne soit pas aussi prédominante à Hong Kong que dans certains autres endroits du monde, elle offre néanmoins des opportunités de coopération et d’échange dans divers domaines, contribuant ainsi à la diversité culturelle et linguistique de la région. En Asie, elle se manifeste par la présence d’une délégation générale au Vietnam et d’une représentation diplomatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Chine. Je souligne d’ailleurs le statut particulier de Hong Kong par rapport à la Chine continentale. Les liens entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et Hong Kong visent à promouvoir des échanges dans les domaines de la culture, de l’éducation et du commerce, contribuant ainsi au renforcement des relations bilatérales entre les deux régions.

Monsieur le Ministre-Président, quel est le rôle de la Belgique, en particulier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans la programmation pluridisciplinaire de la Fête de la Francophonie 2024? Un budget spécifique est-il alloué à cette fin? En dehors de cet événement, la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient-elle des relations particulières avec Hong Kong dans le cadre de la Francophonie? Quelles initiatives sont-elles envisagées pour faire rayonner la Francophonie dans cette région? Quelle a été l’implication de Hong Kong dans l’organisation du 27^e Mois de la Francophonie, qui s’est tenu en Chine en mars 2023? Envisagez-vous à terme des relations diplomatiques plus étroites et durables entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et Hong Kong?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – La Journée internationale de la Francophonie est devenue un rendez-vous incontournable dans de nombreux pays.

Au niveau international et par l'intermédiaire de WBI, la Fédération Wallonie-Bruxelles propose durant tout le mois de mars des activités qui sont organisées par les délégations générales ainsi que dans les postes diplomatiques fédéraux. Il s'agit principalement de la diffusion d'œuvres culturelles, notamment dans le domaine du cinéma, de la littérature et de la musique. WBI envoie également du matériel promotionnel dans une cinquantaine de pays pour faire connaître les auteurs belges francophones et les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 21 mars prochain, WBI organisera une soirée autour des sports urbains aux Halles Saint-Géry, et ce, en collaboration avec la représentation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès de l'Union européenne. Afin de toucher un large public, cette soirée sera gratuite. Elle sera précédée du vernissage de l'exposition «*Diversité francophone et architecture*».

Concernant le budget dédié aux événements organisés dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie, les activités internationales sont financées par l'intermédiaire de WBI. Les activités organisées à Bruxelles sont, quant à elles, cofinancées par WBI et la représentation de l'OIF auprès de l'Union européenne.

Les actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles en Chine se déploient habituellement dans plusieurs villes et provinces, y compris dans la région administrative spéciale de Hong Kong. Même si la plupart des actions concernent Pékin où se situent les bureaux de la représentation multiservices de WBI, notre délégation WBI s'attache à être présente ailleurs sur le territoire chinois, notamment à Hong Kong.

En partenariat avec le consulat général de Belgique et de France à Hong Kong, WBI soutiendra, cette année encore, la Semaine de la Francophonie qui sera ponctuée de plusieurs opérations, dont une exposition Spirou à la *Hong Kong Central Library* – la principale bibliothèque publique de Hong Kong – en partenariat avec les éditions Dupuis. WBI participera également au Festival du film francophone à travers la diffusion du film «*L'employée du mois*» de la réalisatrice Véronique Jadin. WBI organisera également un concours d'éloquence en langue française et les lauréats recevront des ouvrages francophones.

Par ailleurs, à l'initiative du consulat général de France à Hong Kong, un site web consacré à la Francophonie à destination du public hongkongais a été lancé en 2002. Depuis l'année dernière, nous y contribuons activement aux côtés d'autres membres de la Francophonie.

En dehors du cadre spécifique des Fêtes de la Francophonie du mois de mars, l'action internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles se déploie tout au long de l'année par l'intermédiaire de WBI qui contribue à la promotion des talents francophones et au rayonnement de notre entité. Enfin, les actions que WBI met actuellement en œuvre en Chine sont déployées de manière ponctuelle ou dans le cadre d'accords qui concernent l'ensemble du territoire chinois, en ce compris la région administrative spéciale de Hong Kong.

M. Mohamed Ouriaghli (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses. Considérant que la Francophonie est d'une importance cruciale en matière de relations internationales, je continuerai à suivre ce dossier avec attention.

1.2 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Développement de la pratique du trail»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Cela fait maintenant quelques années que la discipline du trail a le vent en poupe. Chaque semaine, différentes communes organisent des événements qui réunissent de nombreux coureurs. À titre d'exemple, la commune de Dalhem dispose déjà de deux parcours de trail permanents et élabore actuellement un troisième parcours qui sera, quant à lui, temporaire. Outre les trails «classiques» de petites et moyennes distances, les «extratrails» commencent également à avoir la cote. Il s'agit alors de parcours de 100, 150 ou même 200 kilomètres.

Toutefois, Monsieur le Ministre-Président, qu'en est-il du traçage de ces parcours, presque exclusivement composés de chemins forestiers? Existe-t-il des dispositifs permettant de vérifier si le parcours est suffisamment sécurisé pour les sportifs? Par ailleurs, si le trail est désormais reconnu comme une véritable discipline athlétique «hors-stade», ses contours sont encore assez flous. Certains professionnels pointent du doigt le manque d'intérêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'égard de ce sport. Dès lors, faut-il s'attendre à une professionnalisation de la structure du trail au sein de notre entité dans les prochaines années? Quelles sont les solutions envisagées pour que cette discipline soit mieux reconnue et mieux encadrée sur notre territoire?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Le trail peut être assimilé à de la «course nature». Cette activité existe depuis plusieurs années et, aujourd'hui, de nombreux sportifs désirent sortir du cadre des infrastructures sportives conventionnelles. La Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) a bien compris cet essor et collabore avec de nombreux clubs disposant d'une section dédiée au trail. Deux personnes actives au sein de la LBFA assurent le développement et l'encadrement de cette discipline. Elles organisent de nombreux stages, ainsi que les préparations spécifiques. Par ailleurs, des contenus relatifs au trail sont proposés lors des formations de cadres délivrées par la LBFA.

Si la Belgique n'est en effet pas avantagée par sa topographie, il existe néanmoins une station permanente de trail à Herbeumont, qui apporte les garanties nécessaires sur le plan de la sécurité. La LBFA a précisé dans une convention les dispositions techniques et sécuritaires que doivent respecter les organisateurs, notamment lors de l'organisation des championnats de Belgique. De plus, les adeptes de la discipline doivent respecter les législations en vigueur, qui découlent, entre autres, du code de la route et du code forestier.

Le trail est un bon exemple de pratique sportive qui se développe en dehors du cadre sportif traditionnel, puis qui intègre des structures plus classiques. La LBFA a eu raison de saisir la balle au bond et d'investir pleinement dans cette discipline. Cela permet d'offrir de nouveaux espaces sportifs et d'assurer leur encadrement et la qualité des organisations proposées. C'est aussi une opportunité de développement pour les clubs.

Afin de s'engager encore davantage en faveur du trail, la LBFA a signé, en avril 2021, un partenariat avec la société Betrail, très active et reconnue dans le monde du trail. Ce partenariat permet à la LBFA d'être impliquée et même actrice dans le développement du trail en Belgique et d'être à la source des nouveautés et des évolutions de cette activité.

Concernant le sport de haut niveau, la LBFA a établi des critères spécifiques au trail pour l'accès aux statuts sportifs de l'ADEPS. Depuis plusieurs années, des francophones représentent la Belgique sur la scène internationale, que ce soit aux championnats du monde ou aux championnats d'Europe de trail. En 2022, Maximilien Drion a été couronné champion d'Europe. Ce succès et la structuration de l'offre par une fédération sportive reconnue contribuent au développement du trail en Fédération Wallonie-Bruxelles.

J'en profite pour dire que la Belgique peut être fière de la prestation de ses athlètes ce week-end aux championnats du monde d'athlétisme en salle. Ces résultats sont de bonne augure pour les Jeux olympiques de Paris.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour vos réponses et je me joins aux félicitations que vous avez adressées au monde de l'athlétisme. Elles sont tout à fait méritées.

1.3 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi du décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»)»

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre-Président, le décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive») a occupé une place centrale dans nos travaux durant la première partie

de la présente législature. Je suis convaincu que, sous l'impulsion de votre prédécesseure, Valérie Glatigny, nous avons accompli des avancées significatives dans l'intérêt du sport. Aujourd'hui, c'est à vous que revient la responsabilité de porter cette matière.

La mise en œuvre du décret se poursuit. L'une de ses mesures phares, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, est l'obligation de vérifier le casier judiciaire de toute personne encadrant des mineurs. Bien que prévue par le Code d'instruction criminelle, cette exigence n'était pas systématiquement appliquée auparavant. Le décret «Éthique sportive» corrige cette lacune en rendant obligatoire la vérification des casiers pour tous les entraîneurs avant qu'ils puissent exercer leurs fonctions auprès de mineurs. La responsabilité de cette vérification revient au référent éthique de chaque fédération.

Confirmez-vous que toutes les fédérations sportives disposent effectivement d'un référent éthique? Quel bilan dressez-vous du décret «Éthique sportive» depuis son entrée en vigueur en 2021? Des avancées ou des projets supplémentaires sont-ils envisagés à court terme? Comment le secteur a-t-il accueilli la demande de vérification du casier judiciaire?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – À la suite de l'adoption par le Parlement du décret «Éthique sportive» et de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 21 avril 2022 fixant le fonctionnement de l'Observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives et les indemnités de parcours de ses membres ainsi que le fonctionnement du Réseau éthique, ce dernier a été installé le 8 décembre 2022. Le Réseau éthique est composé d'un représentant par fédération ou association sportive. En douze mois, les membres du Réseau ont pu bénéficier de différentes formations: une formation généraliste, mais approfondie sur l'éthique sportive; une présentation et une sensibilisation par des acteurs actifs dans l'accompagnement des victimes en Fédération Wallonie-Bruxelles comme les maisons de justice ou SOS Viol; une formation à la prévention de la maltraitance en milieu sportif par Yapaka, ou encore une formation dispensée par le Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La plupart des référents éthiques sont des bénévoles et n'occupent généralement pas de fonction rémunérée au sein de leur fédération ou association sportive. Leur travail et mobilisation ont conduit à la rédaction de trois documents: la brochure intitulée «*Manipuler, c'est pas jouer*», qui sensibilise et informe sur les paris sportifs et la falsification des compétitions; une autre intitulée «*Tous acteurs, tous responsables*», qui concentre les informations utiles sur les formes de violence en milieu sportif et regroupe les contacts utiles, ainsi que le vade-mecum visant la sollicitation, la présentation et la vérification des extraits de casiers judiciaires en milieu sportif. Cet outil a permis de répondre aux questions du terrain afin de

fluidifier l'opérationnalisation de l'obligation intégrée dans le Code d'instruction criminelle.

Toute nouvelle procédure soulève bien évidemment des interrogations. Néanmoins, grâce au vade-mecum et aux séances d'information, les référents ont pu diffuser un message positif vers leurs clubs. La mise en œuvre de la disposition évolue de manière favorable et atteindra son rythme de croisière en août ou septembre prochains, lors des grandes reprises sportives. En outre, nos référents assurent la diffusion des informations au sein de leurs fédérations ou associations respectives, mais également au sein de leurs clubs. À leur échelle, comme cela est prévu par le décret, ils créent leur réseau de délégués éthiques dans les clubs. Les référents éthiques utilisent également de plus en plus l'appui offert par les experts de l'administration afin de répondre aux problèmes rencontrés dans les fédérations, mais aussi dans les clubs, toujours avec un souci de garder le bien-être du sportif au centre des démarches et dans le respect d'une confidentialité totale.

Pour cette année, le Réseau éthique, qui a déjà entamé ses réflexions, planche sur la question de l'intégration des personnes transgenres et sur les modalités de réponse à apporter dans le cadre de décisions disciplinaires, concernant notamment des faits extrasportifs.

M. Thierry Witsel (PS). – Il est important que le sportif reste au centre de notre travail et que les problèmes soient communiqués au sein de notre Parlement. Disposer de référents éthiques permet de travailler dans de bonnes conditions et de se développer dans un encadrement adapté. Il sera essentiel de tirer un bilan des mesures prises d'ici à la fin de la législature afin de voir quels points restent à améliorer. Si j'entends que de nombreuses actions ont été menées et que la situation évolue favorablement, je me réjouis de découvrir sur quels éléments il conviendra d'encore travailler pour que les sportifs puissent continuer à bien s'entraîner.

1.4 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Constat et développement de la natation en Belgique francophone»

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Depuis 1986, aucune piscine publique n'a été construite sur le territoire bruxellois. Pourtant, la population bruxelloise a augmenté depuis lors. L'offre actuelle est insuffisante et saturée, entraînant des difficultés à répondre aux besoins. De plus, je le rappelle, la Fédération francophone belge de natation (FFBN) a tiré la sonnette d'alarme: en raison de la fermeture de piscines et de la crise énergétique, de moins en moins de jeunes savent nager.

En ce qui concerne la compétition, treize nageurs belges, dont neuf francophones, participent aux championnats du monde. Il s'agit d'excellents sportifs et sportives, qui ont désormais les yeux rivés sur les Jeux olympiques (JO). Si ce sport semble monter en puissance, les moyens restent limités. Le budget de la FFBN

stagne à 1,8 million d'euros. L'entraînement des nageurs de haut niveau n'a pas grand-chose de professionnel. En Belgique francophone, nous n'avons qu'un seul entraîneur professionnel en club.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous faire un état des lieux du dossier? Quel suivi avez-vous donné au constat de la diminution du nombre de Belges sachant nager? L'accès à une piscine reste difficile, notamment en Région bruxelloise. Quelle politique avez-vous menée pour lutter contre ce problème? Vous avez annoncé des avancées décrétales en vue de créer des centres sportifs locaux pourvus de piscines. Quels montants y seront affectés? Quand notre Parlement peut-il espérer recevoir le projet de décret?

Les résultats en compétition semblent positifs malgré le sous-financement de la FFBN. Avez-vous connaissance de ce sous-financement de la Fédération et d'un sous-encadrement par les entraîneurs, alors qu'après la Coupe du monde, les regards se tourneront vers les JO? Vous êtes-vous concerté avec vos homologues régionaux à propos des infrastructures? Enfin, pensez-vous que la situation soit plus favorable dans le Nord du pays? Quels échanges avez-vous eus avec votre homologue flamand sur ce point?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Depuis 2019, la FFBN, tous programmes confondus, a bénéficié d'un soutien financier de 4 125 514 euros, dont 2 200 200 euros consacrés au sport de haut niveau. La Fédération compte comme sportifs sous statut trois arbitres de haut niveau, 58 jeunes talents, sept espoirs sportifs et dix sportifs de haut niveau dont quatre disposent d'un contrat.

On ne peut pas parler de sous-financement. Il faut rappeler que les moyens de fonctionnement sont liés au nombre de clubs et de membres et que les fédérations pénalisées par la mise en œuvre du nouveau mécanisme ont bénéficié, pendant trois ans, d'une protection pour qu'elles puissent s'adapter aux nouveaux critères. Cette aide s'adressait à toutes les fédérations dans toutes les disciplines. La Fédération Wallonie-Bruxelles contribue à hauteur de 61 % au budget annuel de la FFBN. Une solution serait peut-être que cette fédération, comme d'autres fédération et associations, diversifie ses revenus.

Même si bon nombre de clubs et d'affiliés ont été touchés par la crise sanitaire, la situation s'améliore et les nouveaux chiffres annuels attendus pour le printemps devraient confirmer la reprise au sein des différents clubs. Concernant les piscines en Région bruxelloise, je vous invite, Monsieur le Député, à questionner le ministre compétent en la matière, M. Clerfayt. Quant à la réforme du décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés, le gouvernement s'y penche actuellement dans le cadre de la deuxième lecture. Il s'agira principalement de tenter de mutualiser les coûts d'un centre entre plusieurs communes.

Concernant les entraîneurs professionnels, la direction technique de la FFBN confirme la qualité de l'encadrement proposé dans les clubs, notamment grâce aux formations de cadres, financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La FFBN bénéficie également d'un budget labellisation, destiné à ses clubs, qui pourrait permettre à ces derniers d'améliorer leur staff.

Je n'ai pas à juger de la situation dans le Nord du pays. Au dernier championnat du monde de natation à Doha, la délégation belge comptait neuf nageurs francophones, le Liégeois Lucas Henveaux y a décroché la cinquième place. Trois nageurs sont déjà qualifiés pour les Jeux olympiques de Paris et deux autres pourraient encore l'être, signe que la natation francophone surfe sur la bonne vague.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Les résultats montrent que la natation surfe sur la bonne vague, du moins de par le nombre de compétiteurs francophones. La question qui se pose serait alors celle-ci: la formation d'entraîneur arrivera-t-elle à suppléer assez rapidement la carence d'entraîneurs dans les clubs?

Il est en effet difficile de trouver des entraîneurs professionnels. Certes, la situation s'est améliorée après la crise sanitaire, cela étant une bonne chose. Mais il faut qu'elle s'améliore encore davantage pour permettre à un plus grand nombre de personnes de nager ou de devenir des athlètes de haut niveau.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos éléments de réponse.

1.5 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Les Belgian Cats décrochent leur ticket pour les Jeux olympiques 2024»

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Après leurs larges victoires des 9 et 11 février lors du tournoi de qualification, les *Belgian Cats* ont décroché leur ticket pour les Jeux olympiques de Paris. Après les *Red Panthers*, une deuxième équipe féminine belge sera donc représentée à Paris, ce qui me réjouit.

Les ambitions de l'entraîneur des *Belgian Cats* sont élevées. À l'issue du tournoi de qualification, il a déclaré: «On ira à Paris pour viser une médaille. Le chemin sera long et compliqué, mais on se doit d'avoir cette ambition dans une compétition comme les Jeux». Il a retiré de nombreux motifs de satisfaction de ce tournoi, notamment parce que son équipe a failli décrocher une victoire face aux États-Unis.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous pris connaissance de l'exploit de notre équipe féminine de basket et de leurs excellents résultats depuis plusieurs années? Quel regard portez-vous sur le développement du basket féminin en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment les affiliations évoluent-elles depuis les exploits de nos basketteuses? Étant donné que ce sport ne connaît pas le même engouement que d'autres disciplines, le modèle financier actuel est-il tenable pour les clubs et

les fédérations? Quelle est la situation chez les hommes? Enfin, quel bilan tirez-vous de la saison 2022-2023, que ce soit chez les femmes ou chez les hommes?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, il serait difficile d'ignorer les exploits de plus en plus impressionnants des *Belgian Cats*, sacrées championnes d'Europe en 2023, sans compter leur qualification pour les Jeux olympiques de Paris et leur match grandiose contre l'équipe américaine.

Les résultats sont également excellents pour l'athlétisme, le football et le hockey sur gazon et ils sont de bon augure. Soyons fiers des performances de nos sportifs et de nos sportives! Et envisageons les Jeux olympiques de Paris avec beaucoup d'espoir et d'optimisme!

La cohésion et l'esprit d'équipe ont brillamment mené les *Belgian Cats* vers la qualification olympique. Nul doute que les Belges seront nombreux à suivre attentivement les performances de ces joueuses cet été. Leur qualification s'inscrit dans un travail de fond mené depuis près de dix ans. Au fil des ans, les *Belgian Cats* nous ont fait vibrer en construisant un palmarès remarquable! Elles ont décroché une médaille de bronze aux championnats d'Europe de 2017 et de 2021. Elles ont terminé à la quatrième place au championnat du monde de 2018 et elles ont atteint les quarts de finale pour leur première participation aux Jeux olympiques de Tokyo en 2021 et lors du championnat du monde de 2022. Enfin, elles ont décroché le titre de championnes d'Europe en 2023.

Ces réalisations s'inscrivent aussi dans une évolution constante du groupe qui a vu partir des fers de lance comme Marjorie Carpréaux et Ann Wauters, remplacées notamment par Maxuella Lisowa-Mbaka et Bethy Mununga qui bénéficient d'un contrat ADEPS pour préparer les Jeux olympiques.

Depuis 2019, l'Association Wallonie-Bruxelles de basketball (AWBB), tous programmes confondus, a bénéficié de 7,132 millions d'euros de subventions, dont 3,324 millions pour le sport de haut niveau. Elle compte de nombreux sportifs sous statut: 14 sportifs de haut niveau, 33 espoirs sportifs, 160 jeunes talents et un arbitre de haut niveau. Elle compte aujourd'hui 243 clubs pour 52 210 affiliés, dont 17 054 femmes. Il y a dix ans, elle comptait 285 clubs, alors que les affiliés étaient au nombre de 46 496, dont 13 609 femmes. Cette évolution de 25 % de pratiquantes est aussi le fruit des succès engrangés par les *Belgian Cats* et les *Belgian Lions*. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour féliciter les *Belgian Lions* pour leurs deux beaux matchs de qualification à l'Euro 2025 contre la Slovaquie et l'Espagne, championne d'Europe en titre.

Outre le travail mené par l'AWBB, notamment au centre de formation installé dans les infrastructures du centre sportif de Jambes, je tiens à souligner le travail

mené dans les clubs, comme le Royal Castors Braine, Basket Namur Capitale, CEP *Ladies* Charleroi et *Liege Panthers*.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, j’entends bien que vous suivez de près les exploits de nos sportives, en particulier des *Belgian Cats* qui ont enchaîné des victoires impressionnantes et qui ont remporté le titre de championnes européennes.

L’optimisme est donc effectivement permis pour les Jeux olympiques, mais il doit être soutenu par des efforts de votre part, notamment sur le plan administratif afin de garantir l’encadrement sportif et financier des athlètes. Certes, ces dernières bénéficient déjà de moyens conséquents que vous avez rappelés, mais la participation à une compétition de très haut niveau nécessite des moyens supplémentaires. Il faut accompagner ces joueuses afin de garantir leur forme physique et psychologique, pour faire en sorte que les résultats suivent à l’avenir.

Par ailleurs, je note un certain engouement pour le basketball. En effet, le nombre d’affiliées est passé de 13 000 à 17 000; en si peu de temps, cela représente un progrès conséquent. J’espère que vous continuerez à encourager ce sport et que notre équipe nationale féminine reviendra de Paris avec les résultats qui sont à la hauteur de ses ambitions.

1.6 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «L’ADEPS lance sa plateforme de financement du sport»

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous ai récemment interrogé au sujet du modèle financier du secteur sportif. Depuis lors, j’ai appris que l’ADEPS compte créer une plateforme permettant de mettre en relation des sponsors et des athlètes. Depuis les déclarations de votre prédécesseure, Valérie Glatigny, des initiatives prennent donc enfin corps. Je rappelle que mon groupe politique est intervenu à plusieurs reprises sur le sujet. Au printemps dernier, mon collègue André Antoine et moi-même avons ainsi déposé une motion relative à l’insuffisance de financement pour la politique sportive.

Sur son site, l’ADEPS explique que la nouvelle plateforme a pour objectif de mettre en relation les sportives et les sportifs de haut niveau avec les entreprises, indépendamment de leur taille ou de leur secteur d’activités. Selon l’ADEPS, malgré les moyens qui leur sont octroyés, les sportifs de haut niveau sont toujours à la recherche d’un coup de pouce qui fera la différence à la fois dans leur carrière sportive et dans leur quotidien. Cette plateforme permet aux sportifs de se présenter à des centaines d’entreprises partenaires potentielles. J’espère qu’elle donnera à nos sportifs la chance d’obtenir un soutien. Voilà des mois que nous attendions la création d’un tel outil.

Pouvez-vous nous présenter la plateforme de financement de l’ADEPS? Pouvez-vous nous en dire plus sur son fonctionnement et ses effets? Les sportifs moins connus pourront-ils en bénéficier? Comment comptez-vous inciter les entreprises

à soutenir les athlètes? L’ancrage local est-il toujours l’une des priorités? Est-il prévu d’évaluer les effets de la plateforme et son efficacité à répondre aux besoins des sportifs? Quelles sont les autres mesures envisagées pour soutenir le monde du sport? Qu’en est-il de l’instauration d’un mécanisme de *tax shelter* pour les sportifs?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l’Enseignement de promotion sociale. – Le principe de la plateforme est d’offrir un lieu commun à tous les sportifs de haut niveau et, dans le futur, aux espoirs sportifs pour qu’ils accèdent à de nouveaux financements sans devoir faire appel à un intermédiaire.

L’idée de créer une telle plateforme est partie du constat que très peu d’athlètes de haut niveau disposent d’au moins un sponsor individuel. Les entreprises ont besoin de facilités pour entrer en contact avec les sportifs. La plateforme remédie au problème: elle rassemble tous les sportifs de haut niveau au même endroit et permet de les découvrir, ainsi que leurs valeurs, à travers des projets sociétaux.

L’ancrage local est en effet très important pour les entreprises, notamment les PME, qui sont les principales structures pourvoyeuses de sponsoring. La plateforme en tient compte, puisqu’elle permet de chercher les sportifs selon leur région et les valeurs qu’ils défendent.

Après deux ans de cogestion avec le concepteur, la plateforme sera entièrement gérée par l’administration. À ce moment-là, l’outil devra être évalué et réadapté pour correspondre aux besoins des sportifs et des entreprises.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour ces renseignements. La plateforme a pour objectif d’accueillir tous les sportifs. J’espère que vous les préviendrez à temps et, surtout, que vous ferez l’effort de les inviter, par l’intermédiaire des clubs, à rejoindre cette plateforme. C’est ce que je peux souhaiter de mieux. Il serait formidable qu’un ancrage local en découle.

1.7 Question de Mme Gwenaëlle Grovonius, intitulée «Politique d’intégration des athlètes transgenres en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Monsieur le Ministre-Président, en septembre 2023, vous avez été informé par un courrier d’une décision particulièrement inquiétante de l’Union cycliste internationale (UCI). Le 5 juillet 2023, l’UCI a adapté ses règles concernant le droit des athlètes féminines transgenres à prendre part aux compétitions inscrites à son calendrier international. Cette décision a pour conséquence d’empêcher toute obtention d’une licence pour une athlète transgenre qui effectuerait sa transition après l’âge de douze ans. L’UCI a modifié son règlement alors qu’elle reconnaît l’incertitude scientifique qui entoure cette

question. Les fédérations nationales peuvent adopter leur propre réglementation dans ce domaine, sauf pour les compétitions internationales.

La décision de l'UCI concerne une athlète de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ayant terminé sa transition il y a déjà cinq ans, elle n'a plus aucun attribut masculin et présente d'ailleurs un taux de testostérone bien en deçà des taux masculins. Pourtant, à la demande de *Belgian Cycling*, la Fédération cycliste de Wallonie-Bruxelles (FCWB) lui a retiré sa licence. Ce retrait l'empêche non seulement de participer aux compétitions, mais aussi d'encadrer des groupes de jeunes et de les former, alors même qu'elle finalise la validation de ses diplômes.

Comment réagissez-vous à la décision de l'UCI, notamment au regard de son implication pour des athlètes qui ont déjà achevé leur transition et dont les caractéristiques biologiques correspondent à celles requises pour concourir dans la catégorie féminine? Comment cette décision s'articule-t-elle avec les principes de non-discrimination promus au sein de notre société et dans des organismes comme l'ADEPS? Quelles bases légales la soutiennent-elles?

Quelles mesures prendre pour s'assurer que les règlements sportifs respectent les droits et l'inclusion de tous les athlètes, y compris transgenres, tout en garantissant l'équité dans les compétitions? Comptez-vous mener des actions pour favoriser une meilleure compréhension et une meilleure intégration des athlètes transgenres dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles et pour prévenir des cas similaires de discrimination à l'avenir?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Madame la Députée, j'ai effectivement reçu un courrier d'une athlète au sujet des nouvelles dispositions prises par l'UCI, après quoi j'ai contacté le président de l'organisation à ce sujet. La réponse du président détaille toutes les étapes de la réflexion ayant conduit à la modification du règlement, dont la constitution d'un groupe de travail ayant analysé les études existantes au sujet de l'impact de l'usage d'une thérapie hormonale sur les performances des sportifs transgenres.

Sur cette base, le règlement de l'UCI a été modifié le 17 juillet 2023 pour interdire la participation aux compétitions de l'UCI des athlètes transgenres féminines ayant effectué leur transition après la puberté. Cette décision prise à titre provisoire est approuvée par le Comité international olympique (CIO) et immédiatement applicable pour les fédérations nationales et, par ricochet, pour les fédérations communautaires telles que la FCWB.

Malgré cette modification du règlement, la FCWB a tenté de fournir une licence à l'athlète concernée, mais *Belgian cycling* a rappelé à l'ordre le président de ladite fédération. Afin de contourner l'interdiction, le président de la FCWB a proposé à l'athlète de se munir d'un Vélo Pass, qui lui apporte les mêmes garanties d'assurance à l'entraînement ainsi que la possibilité de participer aux événements non

compétitifs et de continuer sa formation en qualité de monitrice sportive «Initiateur». La cycliste a refusé cette proposition, tout comme celle de participer aux compétitions ouvertes aux hommes et aux femmes.

À ce stade, la décision de l'UCI, relevant de la liberté d'association, est donc de rigueur. De manière générale, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les règles visant éventuellement à restreindre l'accès au sport à certaines catégories de personnes ne concernent que le sport de très haut niveau et non le sport pratiqué au quotidien par nos concitoyens.

Mme Gwenaëlle Grovonius (PS). – Monsieur le Ministre-Président, vos éléments de réponse ne me satisfont pas. La liberté d'association est effectivement importante. Cependant, les décisions prises semblent particulièrement radicales dans un contexte où les choses ne semblent pas si claires sur le plan scientifique. Certes, les propositions formulées à l'athlète lui permettent de terminer sa formation, mais à la suite de cette décision, elle ne peut plus encadrer ni former de jeunes. En tant que responsable politique, vous pourriez faire preuve de plus d'engagement afin d'aider cette athlète ou d'autres confrontés à cette difficulté.

Nous sommes là face à une forme de discrimination. Or, notre responsabilité est de lutter contre toutes les formes de discrimination. Cette athlète peut bien entendu intenter des actions en justice pour faire valoir ses droits, mais il est important aussi, sur le plan politique, de montrer l'exemple et de signifier qu'il s'agit d'une préoccupation importante sur laquelle nous souhaitons travailler et avancer. Je vous demande d'être plus proactif sur cette question à l'avenir.

1.8 Question de M. André Antoine, intitulée «Malaise au sein du cyclisme francophone suite à d'incompréhensibles décisions de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB)»

M. André Antoine (Les Engagés). – À l'aube de cette nouvelle session, la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) a voté une nouvelle mesure, qui fait déborder le vase au sein du cyclisme francophone, ou plutôt déjanter la roue du vélo. Sur chacune des courses auxquelles ses affiliés s'inscriront, la FCWB empochera cinq euros, les frais d'inscription passant de cinq à dix euros. Les cinq autres euros seront pour les organisateurs qui peinent déjà, dans la plupart des cas, à boucler leur budget, et surtout à trouver les nombreux bénévoles nécessaires à l'organisation des courses. C'est particulièrement le cas pour les signaleurs, qui font très souvent défaut.

Le tarif des licences de compétition ne cesse d'augmenter: celui d'une licence U23 dépasse les 200 euros et celui d'une licence U8, 60 euros. Nombre de responsables de clubs locaux déplorent que «le sport cycliste continue son ascension vers un sport de riches», alors que le passage d'une course devant sa porte est un spectacle gratuit. C'est pourquoi ces clubs s'opposent fermement à ce que leurs coureurs, de tous les âges et issus de toutes les disciplines, soient ainsi taxés à chacune de leurs compétitions en Wallonie, d'autant que le nombre d'organisations tend à

diminuer d'année en année, pour les raisons que je viens d'évoquer. «Nous ne sommes pas absurdes et ne poussons pas au boycott des courses wallonnes, mais nous espérons voir la Fédération faire marche arrière sur cette mesure», ajoutent ces mêmes responsables. Selon eux, ce n'est pas aux coureurs, aux clubs et organisateurs de «boucher le trou de la Fédération. À elle de faire l'effort, de passer le grand plateau et d'arrêter de puiser dans la musette des affiliés».

D'autres responsables, pas moins mécontents, mais tout aussi constructifs, constatent et proposent: ils passent leur temps à organiser des joggings, des festivités, des barbecues, à servir des bières pour maintenir l'équilibre financier de leur ASBL. Pourquoi ne pas organiser un «super-championnat» de la FCWB? Le terrain de jeu existe en Wallonie. Dans les Ardennes ou ailleurs, il est possible d'organiser un circuit de vélo tout-terrain (MTB), route, trial, ou BMX, et un repas où tous les clubs seraient présents. Un tel événement pourrait contribuer à remplir les caisses des ASBL, et surtout à fédérer ces dernières.

Monsieur le Ministre-Président, la décision de la FCWB a suscité le courroux des responsables, d'ailleurs largement partagé. Quelle est votre analyse du malaise qui règne au sein du cyclisme francophone? Que pensez-vous de cette nouvelle contribution de cinq euros imposée dorénavant aux organisateurs de courses? Quels sont les termes du contrat de gestion qui vous unit à la FCWB en matière d'objectifs et de moyens, notamment pour la promotion des jeunes talents?

La situation est paradoxale. Nous avons vu, encore ce week-end, le cyclisme professionnel belge, et particulièrement francophone, faire la une de l'actualité, alors que, malheureusement, le mécontentement et la colère dans le milieu du cyclisme francophone risquent de porter préjudice à la formation de nos jeunes talents et de nos jeunes cyclistes. J'espère que votre réponse permettra d'amener les uns et les autres à la raison et de faire en sorte d'assurer la prospérité du cyclisme francophone.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – La base du cyclisme sur route en Wallonie est inversement proportionnelle à la médiatisation de la discipline et à l'intérêt des partenaires privés, voire des autorités locales pour ce qui est de l'organisation de courses jeunes. D'une part, il est difficile de trouver les financements suffisants pour les organiser. D'autre part, pour des raisons de sécurité, de mobilisation des services de police ou pour d'autres raisons, beaucoup d'autorités locales refusent aujourd'hui l'organisation ou le passage de courses cyclistes, ou même de randonnées, qui connaissent pourtant un réel succès sur leur territoire.

Les clubs, coureurs et organisateurs sont confrontés à de nombreuses contraintes. Face aux augmentations financières, l'incompréhension des clubs est donc légitime, surtout que la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) se montre assez peu active pour développer la discipline. Soyons clairs: des initiatives font

défaut. En matière de formation, par exemple, beaucoup de clubs sont en effet mécontents de ce qui est mis en œuvre par la FCWB. J'ai eu l'occasion de les rencontrer et de faire passer un message positif et assez clair sur le rôle que doit avoir une telle fédération vis-à-vis des adhérents et des clubs formateurs.

Aujourd'hui, le prix d'une licence FCWB est d'environ 25 euros. Tout montant supplémentaire représente des frais fixes incompressibles: assurance, radio, véhicules, commissaires, chronomètres et autres. Le coût de l'inscription à une course variant entre la gratuité et 20 euros relève exclusivement de la compétence de l'organisateur qui en fixe le montant. Je rappelle aussi que l'investissement de notre Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur du cyclisme et des disciplines affinitaires est conséquent, en y additionnant celui de la FCWB.

Encore une fois, il revient à la FCWB d'établir un véritable plan d'action pour assurer la promotion, le développement, la formation et la consolidation des opérateurs de terrain au profit des sportifs et des disciplines concernées. Avec notre Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai d'ailleurs décidé de financer un audit détaillé de la FCWB et de son fonctionnement pour voir comment on pouvait pallier ce problème.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je suis très satisfait de votre réponse. Vos propos sont retenus, mais leur signification est évidente. Tout comme moi et, plus largement, le monde du cyclisme et les organisateurs de courses, vous êtes mécontent. La situation n'est plus tolérable et ne coïncide ni avec l'appétit des jeunes pour le cyclisme ni avec la résonance de ce sport au plus haut niveau. Il y a là un maillon manquant, avec pour conséquence que l'on n'obtient pas les résultats espérés. En cela, l'annonce d'un audit tombe à point nommé. J'espère que vous en recevrez les résultats avant la fin de cette législature. Que le ministre chargé des sports soit convaincu de l'importance de soutenir le cyclisme augmente en effet les chances de voir les conclusions de l'audit s'appliquer. Je vous donne donc rendez-vous prochainement pour connaître les résultats de cet audit, le cas échéant.

1.9 Question de M. André Antoine, intitulée «La Fédération Wallonie-Bruxelles sauvera-t-elle financièrement l'organisation de la Coupe du monde de hockey à Wavre?»

M. André Antoine (Les Engagés). – L'enveloppe qu'accorde la Wallonie pour l'organisation de la Coupe du monde de hockey de 2026 – événement majeur pour notre pays – reste inchangée. Du moins, c'est ce qu'a assuré le cabinet du ministre régional chargé des Infrastructures sportives, M. Adrien Dolimont, en réaction à la décision de la Fédération internationale de hockey de jouer finalement sur terrain mouillé. L'entourage du ministre a indiqué que «l'enveloppe ne changera pas, et cela ne change ni les cahiers de charges ni les délais», alors même que l'organisation du tournoi sur des terrains mouillés, au lieu des terrains secs initialement prévus, pourrait représenter un surcoût de 200 000, de 250 000 euros, voire

de 300 000 euros. C'est dire l'importance du budget qui sera nécessaire pour l'organisation de cette Coupe du monde de hockey. Ce changement des conditions du tournoi découle d'un test qui a été réalisé lors de la Coupe du monde de hockey à cinq, disputée à Oman.

Tout cela a bien entendu des répercussions significatives sur le projet wavrien, puisqu'il faudra adapter la conception de l'infrastructure et réaliser les travaux dans les délais requis.

Le gouvernement wallon se défend et plaide avoir fait sa part en ayant approuvé l'octroi d'une subvention supplémentaire de 600 000 euros à l'Association royale belge de hockey (ARBH). Ce montant s'ajoute aux 4 millions d'euros déjà pris en charge par la Région dans le cadre de la construction du stade brabançon. Or, la difficulté, Monsieur le Ministre-Président, c'est que les autres partenaires publics ne sont pas en meilleure posture financière. En effet, la ville de Wavre connaît de réelles difficultés financières si j'en crois les déclarations de sa bourgmestre, tandis que la province du Brabant wallon ne peut faire en raison du nécessaire financement de sa zone de secours.

Ainsi, pour trouver des fonds, il ne reste que l'ARBH, le *LARA Hockey Club Wavre* – dont les possibilités sont extrêmement limitées – et la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est le réel responsable de la politique sportive.

Il ne faut pas confondre les infrastructures et la politique sportives. Monsieur le Ministre-Président, je vous sais convaincu par la politique sportive, matière dont vous avez d'ailleurs hérité. Dès lors, avez-vous été approché par les organisateurs ou par les partenaires de cette Coupe du monde? Comptez-vous répondre favorablement à leur demande afin de couvrir une partie de ces crédits?

J'avoue que l'attitude de la Région wallonne m'étonne dans la mesure où cette entité s'est dotée – dans la limite de ses compétences – d'un programme «Wallonie Ambition Or» (WAO) afin de financer l'organisation, en Wallonie, d'épreuves sportives de haut niveau. Ce programme aurait pu justifier une intervention financière supplémentaire de la part de la Région wallonne. Mais il n'en est rien. Je suis donc obligé, au nom de celles et ceux qui aiment le hockey, de me tourner vers les premiers responsables de la politique sportive du côté francophone. J'attends dès lors vos réponses avec beaucoup d'impatience, Monsieur le Ministre-Président.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Au moment du dépôt de la candidature pour l'organisation de la Coupe du monde, l'ARBH et la Fédération Wallonie-Bruxelles avaient besoin d'un accord financier. J'ai pris sur moi, j'ai soumis le point au gouvernement et j'ai soutenu ma prédécesseure. Je reviendrai sur les actions réalisées en ce qui concerne tant le volet sportif que l'aspect relatif au rayonnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 20 juillet dernier, mon gouvernement a marqué son accord sur une subvention de 1,6 million d'euros en faveur de l'ARBH, ce qui n'est pas négligeable au regard de la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce montant a été échelonné à travers une convention pluriannuelle à raison de 400 000 euros par an dès 2023, et ce, jusqu'en 2026, avec une part dédiée au rayonnement de notre entité et une part dédiée au volet sportif.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente pour les infrastructures sportives. Le ministre wallon des Infrastructures sportives a rappelé l'investissement important consenti à Wavre pour permettre le dépôt de l'acte de candidature en vue d'organiser la Coupe du monde de hockey.

Je suis surpris que la Fédération internationale de hockey modifie le cahier des charges concernant les surfaces de jeu, après l'attribution de l'organisation de la Coupe du monde en 2026 à Wavre et aux Pays-Bas. J'en prends acte. Je suis en contact avec les responsables de l'ARBH et avec le ministre wallon des Infrastructures sportives. En Région wallonne, une enveloppe budgétaire peut être dédiée au rayonnement de la Wallonie; donc, à un moment donné, chacun doit prendre ses responsabilités et soutenir le choix d'un événement majeur sur le plan international.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, Monsieur le Député: au vu des résultats et de la professionnalisation de nos sportifs et de nos sportives, dans l'athlétisme, en football, en basketball, au rugby, nous devons à tout prix défendre l'organisation de manifestations internationales. C'est bon pour l'image de notre pays et de notre entité. C'est aussi positif pour la discipline sportive et cela suscite des vocations chez nos jeunes.

Concernant votre question «*La Fédération Wallonie-Bruxelles sauvera-t-elle financièrement l'organisation de la Coupe du monde de hockey à Wavre?*», je peux vous garantir que cette Coupe du monde aura bien lieu. Il faudra encore mener des discussions pour voir comment aider et soutenir un tel événement. Aucune porte n'est fermée, mais chacun doit contribuer à un événement qui fait rayonner la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la scène internationale du sport.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, au vu des résultats que vous êtes en train d'obtenir, je partage votre optimisme. Je me retrouve également dans votre démarche. Lorsque j'étais ministre des Sports, j'avais moi-même conclu, au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un important plan de développement du hockey, ce qui permettait d'allouer des moyens à la création de clubs, de créer des postes APE (aide à la promotion de l'emploi), etc. Vous avez poursuivi les efforts en ce sens et c'est très bien.

Toutefois, je regrette que la Région wallonne se soit arrêtée à l'avant-dernière étape, et ce, pour des raisons que je ne mesure pas. C'est d'autant plus étrange que le gouvernement wallon a créé le programme WAO.

Monsieur le Ministre-Président, il est surprenant, d'une part, de développer un tel programme et de débloquent près de 120 millions d'euros pour la création d'un nouveau centre sportif de haut niveau et, d'autre part, de rechigner à participer financièrement à l'organisation d'un événement qui permettrait à notre pays de rayonner internationalement. Comprenez qui pourra! J'interrogerai évidemment le ministre-président wallon et le ministre Daerden à ce sujet.

1.10 Question de M. André Antoine, intitulée «Moyens réservés et objectifs attendus dans le chef de la Baloise WB Ladies»

M. André Antoine (Les Engagés). – L'équipe féminine Baloise WB Ladies a été présentée à l'aube de sa quatrième saison par son président, Luc Mayné, reconnu pour son dynamisme: «Après une première année d'apprentissage dans la catégorie des élites et espoirs, nous avons accueilli les juniors en 2022 et enfin, les cadettes, l'an dernier, permettant à notre structure de proposer un accompagnement complet et un écolage dans toutes les catégories.».

Pour évoquer le bilan de 2023, Luc Mayné a ajouté: «Nous pouvons parler de résultats probants chez les jeunes avec des victoires, trois titres de champions régionaux, des sélections en équipes nationales ou encore une médaille de bronze au championnat de Belgique du contre-la-montre par équipe. Nous pouvons également parler d'une grosse amélioration des résultats généraux pour pratiquement chaque affiliée. Cette évolution positive est le résultat d'un travail important et d'un suivi quotidien d'un staff de course étoffé.».

Nous connaissons le travail réalisé par la directrice Ludivine Henrion à cet égard.

L'équipe est aujourd'hui reconnue pour son encadrement. Luc Mayné a précisé: «Nous en voulons pour preuve le beau recrutement effectué pour cette nouvelle saison avec des compétitrices d'excellent niveau venant de partout en Belgique, mais également de l'étranger.» Grâce au soutien et à l'encouragement toujours plus importants de ses partenaires, ainsi qu'avec l'arrivée de nouveaux sponsors, Baloise WB Ladies a pu réunir tous les éléments humains et matériels pour s'inscrire dans la durée et la performance, dans le paysage du sport cycliste féminin.

Monsieur le Ministre-Président, je reconnais votre volonté soutenue de développer prioritairement le sport féminin. Personne ne le contestera. Depuis les bancs de l'opposition, nous saluons favorablement cet objectif.

Concernant les moyens financiers octroyés à Baloise WB Ladies par la Fédération Wallonie-Bruxelles à côté des partenaires privés, pouvez-vous indiquer la répartition entre les apports publics et privés pour cette merveilleuse initiative visant à promouvoir le cyclisme francophone féminin?

Enfin, quelle est la durée de votre engagement au-delà des élections? La pérennité d'une démarche est importante. Vous avez continué à suivre l'équipe lancée par Yves Vanassche, Christophe Brandt et moi-même, ce dont je vous félicite. J'espère que vous agirez de la sorte avec la branche féminine, qui réalise d'excellents résultats derrière notre vedette nationale et mondiale, Lotte Kopecky. J'espère que votre réponse sera encourageante.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Depuis sa création, l'équipe Baloise WB *Ladies* bénéficie d'un soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles instauré par ma prédécesseure. Je souhaite évidemment le maintenir en 2024; 20 000 euros ont été accordés en 2021 et un peu moins de 25 000 euros en 2022 et 2023.

Aucune membre de l'équipe actuelle ne peut prétendre à un statut sportif, ce qui exclut celle-ci du plan-programme de développement du sport de haut niveau de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB). De plus, le statut d'équipe de haut niveau ne peut être accordé à une équipe régionale. Toutefois, les dirigeants de la structure espèrent convaincre des partenaires publics et privés de monter d'un échelon et d'accéder au niveau continental dès 2025. Par ailleurs, la structure actuelle tourne avec un budget annuel de 350 000 euros qui comprend des points APE (aide à la promotion de l'emploi), ce qui offre un encadrement professionnel aux coureuses. La moitié de ce budget provient des pouvoirs publics.

Il s'agit de la seule équipe 100 % féminine en Wallonie. De plus, elle poursuit un objectif de formation en développant des équipes pour les plus jeunes. En effet, comme dans tout sport, il est positif de disposer d'une équipe première qui sert de locomotive, mais le développement du cyclisme féminin nécessite aussi des mécanismes de formation adéquats. À cet égard, la saison 2024 de l'équipe Baloise WB *Ladies* a commencé très fort: le dimanche 25 février, pour sa première course chez les cadettes, Manon Spronck s'est classée troisième à Vlamertinge.

Bien entendu, cette équipe ne peut assurer l'essor de cette discipline à elle seule. Il appartient à la FCWB et à ses autres clubs d'investir dans cet axe de développement en créant une véritable politique favorable au cyclisme féminin. D'ailleurs, dans le cadre du subventionnement et de la reconnaissance, nous demandons aux fédérations sportives d'établir un plan de développement du sport féminin. Nous attendons donc aussi de la FCWB qu'elle élabore un tel plan. La cohabitation entre une équipe phare de haut niveau et des jeunes sportives est tout à fait possible dans les clubs. C'est même important afin de favoriser la détection des talents qui pourront, un jour, intégrer l'équipe première.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, d'avoir cité les montants. Ils montrent la volonté de notre gouvernement de soutenir le cyclisme francophone. Je note une fois de plus votre encouragement

pressant – pour ne pas le dire autrement – adressé à la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) de viser cet objectif. Cela n’a pas l’air d’être le cas actuellement.

Enfin, j’aurais espéré que vous concluiez une convention pluriannuelle qui aurait permis de pérenniser l’existence de cette équipe. Sans cela, si votre successeur change d’avis, tout ce que vous et vos prédécesseurs avez entrepris risque d’être ruiné. Ce serait particulièrement malheureux.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l’Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, vous dites cela en portant votre casquette sportive. Si vous teniez ces propos avec votre casquette budgétaire, vous me reprocheriez d’engager précocement les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles en multipliant les conventions pluriannuelles.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je ne demande pas d’argent supplémentaire. Il s’agit ici d’inscrire dans la durée ce partenariat public-privé, voire public-public. Lorsque vous étiez ministre de l’Emploi, vous vous plaigniez des APE qu’un certain ministre des Sports avait octroyées et qui sont aujourd’hui diablement utiles – j’utilise le terme à dessein – pour toute une série de fédérations. Vous avez changé de discours. Comme quoi, chacun peut évoluer.

1.11 Question de M. André Antoine, intitulée «Moyens financiers réservés au handifoot en particulier et au handisport en général»

M. André Antoine (Les Engagés). – Il y a quelques mois, l’Association des clubs francophones de football (ACFF) a annoncé vouloir faire la promotion du handifoot et faire en sorte que la pratique du football soit ouverte à toutes et tous, y compris les joueuses et les joueurs porteurs d’une déficience mentale ou physique.

Un club de ma région, la Royale Union Sportive Rebecquoise, a saisi immédiatement cette opportunité. Son vice-président, Laurent Simon, s’est directement porté volontaire pour soutenir l’initiative; il accompagne ainsi la seconde édition du championnat du Brabant Wallon et de Bruxelles.

Ce championnat se déroulera en trois journées, dont l’une sera organisée dans les installations de Rebecq en mai prochain. Toutefois, le club n’a pas attendu cette date pour se lancer, puisqu’il a accueilli, mardi dernier, un premier groupe à l’entraînement.

Cette initiative intéressante, généreuse et bienvenue me donne l’occasion de vous interroger, Monsieur le Ministre-Président. Quels sont le soutien financier et les moyens humains consacrés au handifoot en Fédération Wallonie-Bruxelles? Plus largement, quels sont les objectifs sportifs et les budgets liés au handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles?

La Ligue handisport francophone (LHF) est dirigée par Anne d'Ieteren, une présidente hors norme, d'une qualité humaine exceptionnelle. Celle-ci a d'ailleurs été récemment promue chevalier de la Légion d'honneur par le président français Emmanuel Macron. Cette distinction témoigne du rôle de Mme d'Ieteren et de la reconnaissance des autorités à son égard, y compris à l'échelle internationale. Elle le mérite amplement!

La LHF comptait plus de 200 clubs affiliés pour environ 4 000 membres dans 30 disciplines sportives. Elle a très récemment fusionné avec la Fédération multisports adaptés (FéMA) pour favoriser le sport de haut niveau, tout autant que le développement du handisport en Belgique francophone. Au total, 8 300 handisportifs sont soutenus, soit une progression de 60 % ces dix dernières années.

Derrière le remarquable travail d'Anne d'Ieteren, quels sont les moyens humains et financiers reconnus à cette nouvelle fédération? Quels sont les objectifs sportifs, notamment vis-à-vis du nombre d'adhésions?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, je partage évidemment votre appréciation concernant la présidente exceptionnelle de la LHF. J'étais présent lorsqu'elle a reçu sa décoration à l'ambassade de France. Ce fut un beau moment d'émotion et un moment important pour le handisport.

La LHF et la FéMA n'ont pas réussi leur fusion. Nous y avons pourtant longuement travaillé et le projet était déjà très avancé. Je regrette cette occasion manquée. En revanche, la LHF a fusionné avec l'ASBL Formation omnisports adaptés (FOA), une ancienne composante de la FéMA.

Depuis 2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mobilisé 6 411 262 euros, tous programmes confondus, en faveur de la LHF et de la FéMA. Par ailleurs, durant l'actuelle législature, les deux fédérations ont bénéficié d'un budget annuel complémentaire de 310 000 euros, ce qui démontre la volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles de développer la pratique sportive adaptée et le handisport pour le public concerné. En 2013, 200 clubs étaient affiliés à ces deux fédérations pour 5 843 adhérents. Aujourd'hui, 329 cercles cohabitent en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour 8 318 affiliés.

Le handifoot ne bénéficie pas d'une subvention particulière. Il revient aux fédérations de développer les différentes disciplines en fonction des attentes de leur public. La FéMA soutient ainsi le développement du foot fauteuil. Cependant, la FéMA et la LHF, ainsi que leurs clubs, peuvent obtenir des moyens spécifiques grâce aux subventions pour l'action sportive locale.

Le mouvement sportif organisé en Fédération Wallonie-Bruxelles doit travailler à l'inclusion et à la promotion du sport auprès des personnes déficientes ou porteuses d'un handicap. Il convient de décroïsonner les pratiques et de mêler, au

sein des clubs, l'organisation du handisport et du sport pour valides. La LHF et mon gouvernement poursuivent ce même objectif.

Le travail s'effectue au cas par cas afin de favoriser la participation d'enfants et d'adolescents aux stages de l'ADEPS. Une collaboration avec l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) permet d'optimiser cet accueil. En dehors des deux fédérations du handisport, les fédérations et associations du sport pour valides mènent de nombreuses initiatives avec des publics divers. À titre d'exemple, je citerai le programme «*Younited Belgium*» dans le football, le programme «Fais entrer le rugby adapté dans ton club» de la Ligue belge francophone de rugby (LBFR) ou encore l'ASBL Hockey Together portée par la Ligue francophone de Hockey (LFH).

En outre, la LHF développe depuis plusieurs années le module «*Paralympic school project*», qui vise à promouvoir les disciplines paralympiques auprès du public valide. Elle propose également le Festi'Handisport, une action de promotion du sport au sein des associations pour personnes handicapées.

Lors du dernier conclave budgétaire, j'ai obtenu un budget supplémentaire d'un million d'euros pour organiser des initiations sportives durant les jours blancs. Bien entendu, la LHF proposera des initiations et des événements dans les écoles. C'est un souhait que je partage avec la présidente de la LHF.

M. André Antoine (Les Engagés). – L'annonce de la fusion entre la LHF et la FéMA m'a à ce point enthousiasmé que je la croyais acquise. Manifestement, dans les dernières encablures, le projet n'a pas abouti. Je le regrette profondément.

Par ailleurs, malgré les difficultés budgétaires, Monsieur le Ministre-Président, vous avez réussi à trouver un budget supplémentaire d'un million d'euros. C'est une bonne nouvelle. Cela montre qu'il est possible de dégager des moyens lorsqu'ils sont nécessaires. Il faut toutefois fixer des priorités.

Selon moi, les plus beaux acquis du handisport sont ses vedettes. Je citerai Joachim Gérard, joueur de tennis en fauteuil roulant, ou Michèle Georges, une cavalière extraordinaire. Ils donnent des visages, des sourires, des performances et des médailles à des disciplines jusqu'alors négligées, voire cachées. Je salue dès lors votre volonté de soutenir le handisport.

1.12 Question de M. André Antoine, intitulée «Nécessaire reconnaissance des bénévoles sportifs par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. André Antoine (Les Engagés). – Plusieurs noms intéressants et significatifs ont été cités lors de cette réunion de commission: Anne d'Ieteren, Joachim Gérard, ou encore Michel Georges. Je citerai encore Pierre Godart. Il n'est pas très connu, n'est jamais passé à la télévision, son nom n'a jamais été mentionné dans nos travaux parlementaires, pourtant son histoire est celle d'une épopée exceptionnelle. Cet homme a arbitré son premier match de football le 12 mai 1963,

entre Uccle Sport et US Laeken. Depuis, cet arbitre a sifflé pendant plus de soixante ans et a récemment dirigé un match d'U14 entre Grez-Doiceau et Waterloo. À 79 ans, cet homme en noir, d'une vitalité exceptionnelle, a donc arbitré, de manière largement désintéressée, près de 4 000 matchs! Ce n'est pas un parcours banal! Cependant, aujourd'hui, il endure parfois les quolibets de certains parents. Récemment, un délégué de club s'en est pris à son âge, estimant qu'il devait être en maison de retraite et pas sur un terrain. Voilà le peu de considération de certains, alors que le milieu arbitral de la Fédération Wallonie-Bruxelles connaît une crise profonde.

Monsieur le Ministre-Président, si j'ai pris l'exemple de Pierre Godart, ce n'est pas tellement pour vous émouvoir, mais pour attirer votre attention de manière solennelle sur l'intérêt qu'aurait la Fédération Wallonie-Bruxelles – et, en l'occurrence, ce n'est pas une question de moyens financiers – de reconnaître le parcours, les mérites, les valeurs de bénévoles exceptionnels. Pour moi, ils incarnent des médaillés d'or de l'engagement désintéressé. Ils ne reçoivent peut-être pas suffisamment la récompense – qui n'est pas financière – et la reconnaissance du travail que cela représente. Pierre Godart doit passer des épreuves physiques chaque année. Ce n'est pas une reconduction tacite. Il doit pouvoir réussir les examens et réunir toutes les conditions pour être un arbitre, ce qu'il fait avec brio.

De quoi dispose la Fédération Wallonie-Bruxelles pour valoriser le travail des bénévoles? Existe-t-il des prix? Notre Parlement en attribue de nombreux. Quasi à chaque séance, nous distribuons un prix. J'aurais voulu voir un jour la création d'un prix solennel du bénévolat ou de plusieurs bénévoles. M. Godart en est un, mais, rassurez-vous, il y en existe d'autres, peut-être même plus méritants, encore que Pierre Godart a un parcours exceptionnel. Si nous n'avons rien, que pourriez-vous encore, d'ici juin prochain, mettre sur pied pour honorer très simplement, mais de manière vibrante, ces bénévoles qui rendent le sport possible en Fédération Wallonie-Bruxelles?

J'ai une demande, avec une suggestion à la clé. Vous, qui êtes un habitué du comité de concertation et qui n'y allez pas pour vous taire – ce qui me plaît beaucoup –, comptez-vous le saisir pour tenter d'obtenir du pouvoir fédéral une révision des plafonds réservés au défraiement des bénévoles? Actuellement, nous sommes à 1659,29 euros par an exonérés d'impôts sur le travail bénévole. Je considère que c'est bien trop peu par rapport aux frais réellement engagés par ces personnes pour l'entraînement, le maintien de la condition physique, l'équipement et pour toutes les intempéries et réactions négatives qu'elles bravent.

J'aurais souhaité que ce soit pour vous l'un de vos derniers combats, de cette législature, au comité de concertation. En effet, franchement, ce serait reconnaître le travail bénévole, présent dans de nombreux secteurs. Or, pour une sombre histoire de concurrence déloyale pour le jardinage ou le maintien de la

propreté, le gouvernement fédéral a balayé une réforme qui s'annonçait extrêmement favorable et justifiée pour le monde sportif et social. Ce sera l'une de mes dernières interpellations sur ce sujet, et j'aimerais que vous preniez à bras-le-corps cette reconnaissance et cette consécration des bénévoles du monde sportif.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, je profite de votre question pour remercier tous les bénévoles actifs dans toutes les disciplines du monde sportif, les fédérations et les clubs. Nous mesurons aujourd'hui leur rôle dans une société de plus en plus exigeante, y compris dans les clubs sportifs où certaines valeurs comme le respect ou la politesse sont parfois en déliquescence. Il est clair que les fédérations, les associations et les clubs sportifs ne pourraient pas survivre sans eux. Si les bénévoles n'étaient pas là, de nombreux clubs devraient mettre la clé sous le paillason.

L'exemple de Pierre Godard est encore plus exceptionnel, puisque ce dernier a exercé bénévolement une fonction très recherchée actuellement, et c'est également pour cette raison que nous allons mener d'importantes actions de sensibilisation afin de protéger nos arbitres. Nous ne pouvons accepter aucun fait de violence à l'égard des arbitres. Soyez convaincu que je ne reste pas les bras croisés face à la multiplication des violences physiques et verbales à leur encontre. Je transmettrai l'histoire de M. Godard à Sa Majesté afin qu'il soit honoré. Son histoire est effectivement très belle et pourrait mettre le bénévolat en évidence.

Une étude réalisée par la Fondation Roi Baudouin (FRB) se basant sur les chiffres de 2019, c'est-à-dire avant la crise sanitaire, démontre l'importance du bénévolat pour les citoyens belges, plus particulièrement dans le secteur sportif. En effet, le sport occupe la deuxième place avec 20,8 % des volontaires, soit 153 000 personnes.

En parallèle, une étude commandée par mes services et intitulée «*Retour social sur investissement dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles*» évalue l'investissement humain et temporel des bénévoles à près de 505 millions d'euros. Il est donc indéniable que le bénévolat est central dans le monde sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dernière a tenté de relancer le bénévolat en l'encourageant à travers la campagne «Sans volontaires, ça ne va pas le faire» qui a été menée auprès du secteur sportif.

Néanmoins, il est peu de dire que l'annulation de la loi du 18 juillet 2018 relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale par l'arrêté n° 53/2020 de la Cour constitutionnelle du 23 avril 2020 a été un coup dur pour le bénévolat. Une solution de rechange au défraiement minime serait d'activer l'extension des flexi-jobs au secteur sportif. En effet, nous ne parlons pas totalement de bénévolat. Aujourd'hui, dans beaucoup de clubs, les bénévoles sont défrayés. Compte tenu de leur investissement, leur temps et leur disponibilité, je n'y vois

pas d'inconvénient. S'il est toujours mieux de ne pas rémunérer les bénévoles non rémunérés, ce n'est pas toujours évident dans le milieu sportif.

Le 12 octobre 2023, le Parlement fédéral a approuvé le budget fédéral de 2024. Dans ce cadre, le gouvernement a voulu permettre l'extension du système des flexi-jobs à certains secteurs dans le sport, mais uniquement pour le secteur public, c'est-à-dire pour les personnes travaillant au ministère ou à l'ADEPS. Cette extension des flexi-jobs et donc de tous les avantages en termes de flexibilité et de fiscalité peut permettre de relancer l'intérêt des bénévoles en leur octroyant une rémunération équivalente à des défraiements.

J'ai écrit à ce sujet au ministre Dermagne en décembre 2023, mais je n'ai toujours pas reçu de réponse, ce que je regrette. J'espère avoir un retour afin de discuter de l'extension au monde sportif dans les secteurs public et privé pour voir ce qu'il est possible de faire. En tout cas, de nombreuses fédérations et clubs sont fortement demandeurs de mesures plus souples dans leur secteur. J'espère pouvoir avancer dans ce dossier d'ici à la fin de la législature.

M. André Antoine (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, votre démarche n'est pas la mienne; il s'agit de deux choses différentes. Je comprends votre demande en ce qui concerne les flexi-jobs à l'égard du secteur privé. Au passage, cela régulariserait un certain nombre de situations qui ne sont plus tenables aujourd'hui. En effet, il y a sans doute des voitures qui ont fait le tour du monde, plutôt en termes de frais de déplacement que de frais de rémunération. Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet, car vous le connaissez suffisamment, mais je soutiens votre proposition qui me semble importante.

Du reste, ce que je défends est également indispensable, à savoir permettre aux bénévoles d'avoir un plafond qui soit plus compatible avec les frais réels qu'ils ont exposés, notamment à travers leurs différentes activités physiques. Monsieur le Ministre-Président, j'espère que vous n'oublierez pas la deuxième branche et que M. Dermagne n'oubliera pas de vous répondre.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, de M. Michele Di Mattia, intitulée «Polémique autour de la question de l'homosexualité dans l'école belge de Rabat», de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Décès d'Alexeï Navalny», de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Poste d'administrateur général adjoint à Wallonie-Bruxelles International (WBI)», de M. André Antoine, intitulées «Réaction de la Fédération Wallonie-Bruxelles au nouveau cadre budgétaire européen et mesures nécessaires pour remplir nos délégations financières à l'avenir», «Diagnostic et mesures pour rétablir la crédibilité financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'avenir», «Exécution et financement du Plan de relance au sein de la Fédération Wallonie-

Bruxelles» et «Perspectives de recettes européennes et fédérales pour couvrir les dépenses d'accueil des étudiants étrangers», et de M. Matteo Segers, intitulée «Position du gouvernement face à la réforme des règles budgétaires européennes et à ses impacts en Fédération Wallonie-Bruxelles», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15h55.*

VERSION PROVISoire